

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à vingt heures trente minutes.

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le trois juin deux mille vingt-six ; se sont réunis à la Mairie de Lieuvillers sous la présidence et sur la convocation de Madame Valérie GUENE, Maire.

Membres titulaires :

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Quorum : 8

Mme Valérie GUENE ; M. Loïc DUMORTIER ; Mme Stéphanie MOUTONNET ; M. Steeven CHENU ; Mme Séverine HUBRY ; M. Jean-Pierre LHOMME ; Mme Mélanie DEVILLERS ; M. Serge VANDEWALLE ; Mme Emeline DUCOLLET ; M. Renaud CARON ; Mme Maéva COCHET ; M. Loïc PERREAU ; Mme Léa CHENU ; M. Michael NEGI ; Mme Aurore LOISEAU.

Membres Présents :

Mme Valérie GUENE ; Mme Stéphanie MOUTONNET ; M. Steeven CHENU ; Mme Séverine HUBRY ; M. Jean-Pierre LHOMME ; Mme Mélanie DEVILLERS ; M. Serge VANDEWALLE ; M. Renaud CARON ; M. Loïc PERREAU ; Mme Léa CHENU ; M. Michael NEGI ; Mme Aurore LOISEAU.

Membres Absents excusés avec pouvoir :

Mme Emeline DUCOLLET donne pouvoir à Mme Léa CHENU
Mme Maéva COCHET donne pouvoir à M. Steeven CHENU
M. Loïc DUMORTIER donne pouvoir à M. Jean-Pierre LHOMME

Membre Absent excusé sans pouvoir :

Aucun

DÉTERMINATION DU QUORUM

En son article L 2121-17, le Code Générales des Collectivités Territoriales précise que le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

À l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, la Maire vérifie les conditions de quorum :

12 Présent(s)
3 Procuration(s)
3 Absent(s)

Après vérification du quorum, **Madame Valérie GUENE** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'elle a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte rendu
- Signature d'un contrat et/ou d'une convention apiculteur
- Bail micro-crèche
- Bilan adjoints
- Questions diverses

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En son article L 2121-15, le Code Général des Collectivités Territoriales, précise qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Valérie GUENE propose au Conseil Municipal de désigner Stéphanie MOUTONNET, secrétaire de séance.

Sur proposition de Madame le Maire, après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de Scrutin	Ordinaire
Votants	15
Abstention, Blanc, Nul, Refus de prendre part au vote	0
Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 « POUR », 0 « CONTRE » **DÉCIDE DE DÉSIGNER** Stéphanie MOUTONNET, secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 MAI 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Madame le Maire, après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de Scrutin	Ordinaire
Votants	15
Abstention, Blanc, Nul, Refus de prendre part au vote	0
Suffrages exprimés	15
Pour	0
Contre	15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 0 « POUR », 15 « CONTRE » **DÉCIDE :**

ARTICLE 1 : NE PAS ADOPTER le compte-rendu de la séance du 19 Mai 2026 car une erreur apparait dans ce dernier. Il sera modifié et représenté au vote du prochain conseil municipal.

SIGNATURE D'UN CONTRAT ET/OU D'UNE CONVENTION APICULTEUR

Madame le Maire propose d'autoriser un apiculteur à installer des ruches et une partie de la récolte du miel sera au bénéfice de la commune.

Arrivée de Monsieur Loïc DUMORTIER à 21h00.

Sur proposition de Madame le Maire, après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de Scrutin	Ordinaire
Votants	15
Abstention, Blanc, Nul, Refus de prendre part au vote	0
Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 « POUR », 0 « CONTRE » **DÉCIDE :**

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Madame le Maire à signer le contrat et/ou la convention apiculteur sous réserve qu'il présente une attestation d'assurance à jour pour vol et dégradations, ainsi qu'une qu'une attestation de responsabilité civile.

BAIL MICRO-CRECHE

Vu la nécessité de fixer le montant du loyer pour la location de la Micro-crèche,

Sur proposition de Madame le Maire, après délibération ayant donné les résultats suivants :

Type de Scrutin	Ordinaire
Votants	15
Abstention, Blanc, Nul, Refus de prendre part au vote	0
Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 « POUR », 0 « CONTRE » **DÉCIDE :**

- de fixer le montant du loyer entre 850 et 950 euros par mois indexé tous les 3 ans. Ce montant sera fonction des travaux qui devront être réalisés dans la micro-crèche notamment à la demande de la PMI.

BILAN DES ADJOINTS

1^{ère} adjoint

Conseil des jeunes :

Le lundi de Pentecôte, par un bel après-midi ensoleillé, nous avons organisé une après-midi de jeux. Merci encore aux membres de la commission ainsi qu'à Valérie pour leur aide. Entre le jeu de la grenouille, les parties de badminton, le concours de tir au but et le grand carré magique, les enfants comme les parents ont beaucoup apprécié ce moment. Bravo à tous.

Petit rappel : la prochaine manifestation, « Nettoyons la nature », aura lieu le dimanche 14 juin à partir de 15 h.

Une course d'orientation est également en préparation pour le mois d'août.

Commission travaux :

Fin mai, les travaux de la M.A.M. ont débuté. En vue du rendez-vous avec la PMI prévu début juillet, les cloisons sont presque toutes posées.

À ce jour, le coût pour la commune s'élève à environ 45 000 €. Concernant la subvention de la MSA, j'ai pris contact avec Émile Grain et j'attends sa réponse par e-mail afin de savoir si des fonds sont encore disponibles.

La prochaine commission prévue pour septembre.

Quelques ajustements ont également été apportés aux devis du maçon et de l'électricien.

En conclusion, je suis confiant quant à une ouverture début septembre.

Concernant le logement de la Poste, l'étude des devis touche presque à sa fin. Plusieurs pistes ont été examinées. Il nous reste à recevoir, lundi prochain, le devis d'un autre artisan plaquiste et à recontacter Éco Fermeture à Breuil.

Les devis réétudiés de Nico et de Guillaume devraient nous parvenir au milieu de la semaine prochaine afin de compléter le dossier.

Concernant le dossier de l'église, la décision sera prise lors de la commission travaux, en même temps que celle relative au logement de la Poste.

Commission fêtes et loisirs :

Un grand merci aux personnes présentes du conseil municipal pour votre engagement lors de la fête foraine et de la brocante.

Nous remercions également les membres du comité des fêtes et les bénévoles de notre village.

Merci également à Serge, Mélanie, Valérie et Jérôme pour votre implication, ainsi qu'à Emeline et Léa pour la gestion des encaissements durant ces trois jours ! encore merci les filles !

Nous nous sommes réunis la semaine dernière afin de finaliser les derniers points.

Pour conclure mon rapport je tenais à remercier Laurent Clozier, président du comité, pour sa disponibilité tout au long de ces journées, ainsi qu'à nos deux anciens, Serge et Claudine.

2^{ème} adjointe

La date est fixée au 24 juin 2026 pour l'expertise contradictoire du sinistre de M. DOS SANTOS. Demande faite et acceptée par Groupama pour une prorogation de délai concernant l'indemnisation du sinistre de l'église de février 2024.

3^{ème} adjoint

Commission SEZEO : réunion le 2 juin à Thourotte pour la présentation de leurs services

Commission urbanisme : une DP déposée pour une construction sur la partie commune. Nous nous sommes déplacés sur place avec la commission pour analyser la situation puis nous avons contacté le service urbanisme à la communauté de communes pour plus de renseignements. En attente de réponse.

Commission environnement : mise en place de nouveaux conteneurs. La commission s'est réunie pour proposer différentes possibilités d'emplacement pour les conteneurs à la communauté de communes. Il y aura aussi un conteneur pro à placer.

4^{ème} adjointe

Concernant la commission communication, le Lieuvillois a été distribué en début de semaine.

La page Facebook ainsi que le site de la commune continuent d'être alimentés dès qu'il y a un événement ou une information à communiquer à nos riverains.

Concernant la commission fleurissement, nous avons fait le tour du village, hier, le mercredi 10 juin 2026 afin de sélectionner les maisons au concours des maisons fleuries. Nous accueillerons les autres membres du jury des communes voisines le vendredi 17 juillet dès 17H30 afin qu'ils puissent voter.

Nous terminerons par la commune d'Erquinvillers afin qu'à notre tour, nous puissions voter pour les maisons sélectionnées de leur village.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Aurore LOISEAU :

Pourrait-on avoir les rapports 3 jours francs avant la date conseil ainsi que les annexes desdits rapports et les supports de travail, tout comme le compte rendu du conseil municipal précédent?

La convocation vous est transmise 3 jours francs avant la date de la réunion de conseil, quant au rapport il n'est en rien un document obligatoire. Je ferai en sorte de vous transmettre les comptes rendus de réunion avant le délai de 3 jours francs ainsi que les supports de travail et les annexes des rapports. Par ailleurs, il est possible que certains documents émanant de différents organismes me parviennent très tardivement. Je vous les envoie dès que je les reçois.

Michaël NEGI :

Au niveau de l'école y a-t-il une étude réalisée sur le bien être (chaleur et froid) ?

Le président du RPC, Serge VANDEWALLE apporte sa réponse

Madame le Maire lève la séance à 22 heures 30 La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

Séance levée

La Présidente,
Valérie GUENE

La Secrétaire de séance,
Stéphanie MOUTONNET